

LE PUBLICISTE.

Quintidi 15 Fluviôse, an VI.

(Samedi 3 Février 1798).



Insultes faites à plusieurs officiers cisalpins dans la république de Lucques. — Plantation de l'arbre de la liberté à Lausanne et à Vevey. — Exil de plusieurs nobles polonais en Sibérie. — Séance du congrès de Rastadt. — Considérations politiques sur le prochain changement des gouvernemens de la Suisse et des états du pape. — Séance de l'assemblée nationale batave. — Situation des déportés à Cayenne.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Lucques, le 8 janvier.

Quelques personnes prétendent que notre gouvernement vient de courir un très-grand danger, & qu'il n'a évité une révolution, que par sa grande sagesse & son courage. Voici ce qui a donné lieu à ces bruits.

Un corps de trois cents cisalpins se rendant de Massa dans la Garfagnone, a fait demander des logemens & le passage dans cette ville. A leur approche, le gouvernement avoit fait fermer les portes & ordonné toutes les dispositions comme si la ville eût été menacée d'un siège. Les commissaires cisalpins furent étonnés de ces préparatifs. Ils représentèrent qu'ils appartinrent à une puissance neutre & amie, & n'insisterent cependant pas sur la demande de recevoir dans la ville, la troupe qui s'arrêta à Monte-Quilico. Les commissaires & les officiers cisalpins furent insultés par le peuple. On croit que le gouvernement cisalpin nous demandera satisfaction de ces insultes.

P O L O G N E.

De Grodno, le 4 janvier.

Le frere du général Dombrowski qui commande en Italie, & onze autres nobles polonais, viennent d'être envoyés en Sibérie. Avant de les y transporter, on leur a fait couper les cheveux & les oreilles. Le bourreau leur a cassé l'épée sur la tête, & leur fenda les narines.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 23 janvier.

Il y a déjà huit jours que les plénipotentiaires français ont communiqué à la députation de l'Empire un projet de sécularisation & de partage, par suite duquel on verroit anéantir la plupart des états ecclésiastiques, des villes libres & des ordres de chevalerie de l'Empire. Le gouvernement se trouveroit infiniment simplifié par cette opération.

Le ministre directorial a fait hier à la députation de l'Empire son rapport sur la déclaration faite le 17 par les plénipotentiaires français, au sujet de la cession de la rive gauche du Rhin : il n'avoit pas cru devoir en entretenir la députation dans la séance du 19, parce qu'il étoit incertain si cette ouverture avoit été officielle. Il a été aussi question dans la séance d'hier, de la distribution qu'on dit avoir lieu dans des endroits de la rive droite du Rhin, notamment dans le Brisgaw, dans le pays de Bade & de Nassau, d'écrits qui provoquent le peuple à changer la forme du gouvernement. Il a été arrêté préliminairement que l'on prieroit le ministre impérial de faire des remontrances aux ministres français, sur le séjour prolongé des troupes françaises au-delà de la ligne de l'armistice ; & de lui exprimer le desir que l'on a que le gouvernement français donne son desaveu à toute manœuvre tendant à républicaniser les habitans de la rive droite du Rhin. A cette occasion, on a annoncé la nouvelle certaine que les troupes françaises avoient évacué l'Ortenau, & tous les postes qu'elles occupoient en avant de Kehl.

Note du rédacteur. Le directoire paroît avoir prévenu ce vœu exprimé par le corps germanique ; car nos feuilles *demi-officielles* se sont élevées avec force, ces jours derniers, contre ceux qui cherchoient à troubler l'ordre établi dans les états situés au-delà du Rhin. Elles ont déclaré que c'étoit-là une manœuvre de l'Angleterre pour entraver la marche du congrès de Rastadt, & que le directoire feroit punir sévèrement ceux qui s'en rendroient les instrumens.

Extrait d'une lettre particulière d'Allemagne, du 15 janvier.

Deux nouveaux états sont à la veille d'une révolution intérieure. L'une des plus anciennes monarchies & l'une des plus anciennes républiques de l'Europe, s'avancent vers le terme fatal qui attend toutes les institutions humaines. La confédération helvétique & le prince de Rome ne tarderont vraisemblablement pas à être renversés par les opinions nouvelles, & l'influence d'une nation plus puissante encore. Dans un tems de servage & d'oppression ; dans ces siècles barbares où l'on ne voyoit sur la terre que des maîtres & des esclaves, qu'indépendance & servitude, la liberté, fille de la nature, se réfugioit dans les retranchemens de la nature. Ainsi, pour suivis par le cruel Attila, les Italiens cherchoient contre ses fureurs un asyle au sein des flots ; ainsi les Bataves industrieux conquirent sur la mer les campagnes que leur

disputoient leurs tyrans ; ainsi les Bretons , réfugiés dans les montagnes du pays de Galles , se défendirent contre l'oppression des septentrionaux. Au milieu des glaces & des rochers des Alpes , des hommes forts de leur situation résolurent de secouer un joug insupportable ; Uri , Schwitz , Unterwald , proclamèrent leur indépendance. Le reste de la Suisse gémissoit sous la domination de quelques despotes châtelains. Des villes furent construites pour servir d'asyle aux victimes de leur tyrannie ; Berne fut de ce nombre : les opprimés y trouvoient alors leur sûreté dans leur réunion ; ils cesseroient de craindre les seigneurs , qui jusques là les avoient vexés : ils les firent trembler. Tout le monde connoît la révolution politique qu'opéra dans l'Occident la franchise des villes. La Suisse fut le pays où ses effets furent les plus prompts : les villes se liguerent ; bientôt elles vengerent les campagnes , les défendirent , les délivrèrent. La reconnaissance des campagnes crut ne pas faire trop en transportant à leurs libérateurs les droits honorifiques & pécuniaires dont jouissoient leurs tyrans. Les protecteurs crurent ne pouvoir pas moins exiger pour la défense commune que le service militaire & le pouvoir coactif dont jusqu'alors on avoit abusé pour l'oppression commune. Ainsi se formèrent ces gouvernemens qui , dans d'autres tems , furent les boulevards de la liberté , mais qui , aujourd'hui que les peuples connoissent mieux leurs droits & sont en état de les défendre , peuvent être , avec raison , considérés comme tyranniques. Il est de la nature de l'aristocratie de conserver , à travers les siècles , ses loix , ses mœurs & ses usages , parce que toute nouveauté la menace. De là il arrive que , minées de toute part par le frottement du tems & les changemens qu'a entraînés la succession des générations , les institutions helvétiques étoient demeurées intactes. Tout avoit changé autour de la Suisse ; les principes libéraux s'étoient répandus ; les anciennes institutions s'étoient écroulées , & la Suisse étoit restée la même : mais son heure semble aussi arrivée.

Quel chemin immense on a fait depuis le 14^e siècle ! Le costume gothique de la liberté de ces tems-là ne peut plus convenir à nos jours : il faut nécessairement céder à la tendance universelle ; de grands changemens dans les opinions reçoivent amenent par-tout de grandes révolutions. Les peuples , comme les fluides , cherchent à se mettre de niveau ; & tout événement politique influe sur tous les établissemens politiques. La révolution française , traduite en allemand , ne s'arrêtera pas en Suisse ; elle gagnera de proche en proche toute la Germanie.

Voyez déjà Rome brisant la triple couronne du pontife qui y regne. Sa puissance n'a pu supporter le contact d'un pays révolutionné. Ainsi l'arche des Israélites faisoit tomber les idoles. Ce fut pour le monde une grande époque que celle où le chef spirituel de l'église s'assit sur le trône des Césars ; & par une autorité d'un nouveau genre , comme eux créa & défit les rois , domina les nations , & rendit à Rome l'empire de l'univers. Tout prit une nouvelle face , nouvelles loix , nouvelles mœurs , nouvelle religion , nouvelles langues ; le monde entier changea , on eût dit qu'il étoit livré à d'autres hommes. Les noms même changèrent ; & avec eux sembla changer la manière d'envisager les choses.

« Les hommes , dit Machiavel , de César & Pompée qu'ils étoient , devinrent Jean & Mathieu ».

Ce ne sera pas une moins grande époque que celle où , descendant du capitole , les pontifes catholiques ne

retiendront que leur sceptre spirituel. Cette révolution doit avoir une grande influence morale. Si les prêtres y perdent , la religion ne peut-elle pas y gagner ? à considérer les plaies qui l'ont frappée , depuis l'élevation des papes , & dont presque toutes ont eu leur source dans cette élevation même , la révolution qui se prépare , en épurant le catholicisme , ne peut-elle pas lui prêter de nouvelles forces ? Quoi qu'il en soit , cet événement perd sans ressource dans tous les états le temporel du clergé ; il donnera à l'Italie entière une autre forme politique ; l'Adriatique & la Méditerranée ne verront plus flotter sur leurs ondes que les couleurs de la liberté.

S U I S S E.

De Bâle , le 24 janvier.

M. Ochs est de retour ici de Paris , avec un projet de constitution. Les habitans des campagnes ont , du consentement des citoyens de la ville , pris possession de la porte Saint-Albans avec 40 hommes. Ils ont déjà fait usage du droit de choisir leurs propres officiers.

De Schaffouse , le 25 janvier.

Notre magistrat vient d'abolir gratuitement & pour tous les sujets du canton , la servitude personnelle. Cet acte de justice a transporté de joie les habitans des campagnes.

Le canton de Fribourg semble sur le point d'éprouver la même révolution que celui de Bâle , malgré des proclamations de la part des chefs , pour inviter les habitans à ne pas se laisser séduire par l'exemple de leurs voisins.

De Lausanne , le 26 janvier.

Hier , à la pointe du jour , le drapeau vert flottoit sur la maison où s'assemblent les membres du comité de réunion ; on y lissoit : *République Lémannique*. Le vert étoit , comme l'on sait , la couleur de Guillaume Tell , Haflichchen & Melchtal. Tous les citoyens se décorèrent de la cocarde verte ; leur joie étoit générale.

La force armée s'assembla ; le citoyen Debons en fut proclamé commandant en chef par le comité central. Les soldats nommerent eux-mêmes les autres officiers.

La troupe se porta ensuite sur la place Saint-François. On y planta l'arbre de la liberté , au son des instrumens & aux acclamations de *vive la liberté ! vive la république lémannique !*

La même cérémonie a eu lieu dans presque toutes les villes du pays : on s'y est emparé des châteaux des baillifs , qui s'en servoient.

On avoit dit que le colonel de Weiss étoit allé rendre ses pleins-pouvoirs. On s'étoit trompé. Il étoit allé à Verdun , où on assure qu'il a rassemblé mille hommes.

La nuit dernière il est entré , à la tête d'une compagnie de chasseurs , dans le château de Lucens. Ce château est situé sur une hauteur & offre de grands moyens de défense , sur de très-petits moyens d'attaque. De Weiss s'y retranche , dit-on , & paroît disposé à s'y défendre. Cependant le général Médart vient de lui envoyer son aide-de-camp , qui , selon toute apparence , lui représentera qu'il auroit à résister à l'artillerie française & à 12 mille vainqueurs de l'Italie.

Nos jeunes républicains se préparent à l'attaque. Plusieurs détachemens sont déjà à Moudon , qui n'est qu'à une lieue de Lucens ; douze piéces de canon les y joindront demain.

On a brûlé publiquement les armes de Berne ; on a mis le séquestre sur tout ce qui étoit adressé au gouvernement bernois , ou qui venoit directement de lui.

De Vevey , le 25 janvier.

Hier la générale a battu à-la-fois dans toutes les villes du pays ; à l'instant tout a été sur pied ; l'on apprit que Weiss avança avec sa colonne , & les habitans des quatre mandemens ; deux à trois mille hommes se sont portés sur Chillon ; l'on s'est emparé des magasins , canons , munitions , & on s'est préparé à bien se défendre. L'on a adopté la cocarde verte. Aujourd'hui l'arbre de la liberté , avec un bonnet vert , a été planté sur la place de l'hôtel-de-ville.

H O L L A N D E .

De la Haye , le 25 janvier.

Dans la séance du 24 , notre assemblée constituante a arrêté , sur la proposition du président , que les membres absens par maladie ou par congé , seront invités à revenir sans délai à leur poste pour prêter le serment nouvellement ordonné.

Il a été donné lecture d'une lettre du général Joubert , commandant en chef des troupes françaises , ainsi que d'une autre de l'ordonnateur en chef Lefebvre , accompagnée d'une adresse de divers officiers , pour féliciter l'assemblée sur ces derniers événemens. Il fut résolu d'imprimer ces lettres & d'en distribuer des exemplaires aux membres.

Auffinort fit un rapport , au nom d'une commission nommée en comité général le samedi précédent , pour examiner les lettres , qui lui avoient été remises , tant du ministre Delacroix que de l'ancienne commission des relations extérieures , concernant le commandement en chef de l'armée française & batave. Ce rapport portoit , « qu'ayant scrupuleusement considéré les articles du traité de paix & d'alliance , ils pensoient , que l'assemblée devoit décréter , que le commandement en chef des armées seroit déferé au général Joubert , aussi long-tems qu'il séjourneroit dans la république , & pendant le tems que l'armée agiroit en combinaison contre l'Angleterre , à condition de rester responsable à cet égard à la nation batave , & de ne pouvoir en faire usage qu'après un arrêté particulier de l'assemblée : la garnison de la Haye restant néanmoins sous la disposition suprême de l'assemblée même.

Toutes les assemblées provinciales indépendantes ayant été anéanties par le décret du 22 janvier , pour être remplacées par des administrations dépendantes de l'assemblée constituante , celle de Hollande extraordinairement convoquée le 23 , a déclaré sa dissolution , pour ne se considérer désormais que comme une administration intermédiaire , responsable envers l'assemblée constituante.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

D É P A R T E M E N T D E L A D Y L E .

De Bruxelles , le 12 pluviôse.

Des lettres de Wesel portent qu'un corps de 12 mille Prussiens de l'armée d'observation vient de faire un mouvement vers les frontières du Hanovre : il a pris des positions concentrées dans la partie de ces frontières qui avoisinent celles de la république batave. Le général prus-

sien Blücher , qui commande l'avant-garde , va aussi faire un mouvement rétrograde. L'armée hanovrienne est entièrement réunie sur toute la frontière qui touche à la Westphalie & au duché de Brême. Le quartier-général est à Hanovre. Ces nouveaux arrangemens , qui ont été pris d'après un ordre de Berlin arrivé récemment à Minden.

Un grand nombre des plus forts bateaux qui navigent sur le Rhin , vont être choisis depuis Mayence jusqu'à Crevelt. On les fera passer en Hollande , où ils seront disposés dans les chantiers pour pouvoir servir de transports dans l'expédition d'Angleterre. Les propriétaires de ces bâtimens seront indemnisés.

De PARIS , le 14 pluviôse.

Des lettres écrites à leurs parens par plusieurs des déportés à Cayenne , assurent que ce pays n'est pas à beaucoup près aussi insalubre qu'on le croit généralement en France. Les déportés n'y sont point enfermés , comme on l'avoit d'abord dit : quelques-uns d'entr'eux ont déjà pris des negres à leur service.

Ils avoient , à ce qu'il paroît , emporté entr'eux tous une somme de 70 à 80 mille francs. A présent qu'ils sont à leur destination , le séquestre sera levé sur les propriétés qu'ils voient ; & leurs familles pourront leur faire passer les secours & les adoucissimens qu'elles jugeront convenables.

— Ceux même qui s'étoient plu à imaginer des divisions entre les membres du directoire , & qui s'épuisoient en conjectures sur les prétendues suites de ces dissensions intestines , conviennent aujourd'hui , que le plus grand concert regne entr'eux , & qu'ils marchent d'un pas commun vers le même but.

— François (de Neufchâteau) souffre beaucoup d'une goutte dont il a de fréquens accès dans cette saison. Ses douleurs ne l'empêchent cependant pas de suivre les travaux du directoire.

— Les citoyens Daunou , Monge & Florent , nommés par le directoire pour aller à Rome , doivent partir aujourd'hui pour leur destination , avec le citoyen Saint-Martin , secrétaire de la commission.

Le général Berthier marche à grandes journées sur cette ancienne capitale de l'Univers : peut-être y est-il déjà entré.

— On assure que le pape & les membres du sacré collège sont sortis de Rome pour se retirer à Malthe.

— Le 28 nivôse , la commission militaire de Toulon a condamné à la peine de mort le nommé Restin , prêtre émigré. Le 1^{er} du courant , elle a condamné à la même peine , François Martel , émigré de la Vallette. Ce dernier avoit été pris dans un bois près d'Aix.

— Le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône a condamné à la peine de mort le nommé Touruatory , qui avoit assassiné sa sœur & son neveu , âgé de trois ans , pour hériter de leurs propriétés. Ce monstre a été surpris , enterrant le cadavre de l'enfant.

— Si on en croit des lettres de Gènes , en date du 18 janvier , la révolution vient de se faire dans la petite république de Lucques ; & une représentation populaire y remplace déjà l'aristocratie héréditaire. On ajoute que le parti qui l'a emporté , demande la réunion à la république cisalpine.

— Le corps législatif de la république ligurienne a été installé le 17 janvier. Le conseil des anciens s'est réuni dans la salle dite *del Consigletto* ; & le grand conseil dans celle qui portoit déjà ce nom.

— C'est le 29 nivôse, que Venise a dû être évacuée par les français. Le général en chef Serrurier & le commissaire Reybaud n'ont rien laissé qui pût être utile aux autrichiens. La légation française s'étoit retirée depuis deux mois de cette ville, & toutes les opérations subséquentes ont été faites militairement.

— Il est arrivé à Milan plusieurs députés du peuple romain, choisis parmi les familles les plus distinguées.

— M. d'Ardenberg, qui a signé la paix entre la république française & la Prusse, vient de mourir en France dont il étoit gouverneur.

— Crapart, libraire, vient d'être arrêté comme imprimeur-propriétaire du *Memorial*.

C O R P S L E G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 14 pluviôse.

Le conseil reçoit divers dons patriotiques.

Des républicains du fauxbourg Antoine demandent qu'on n'admette point aux élections prochaines les électeurs de l'an 4 des endroits où les décrets des 5 & 13 fructidor ont été rejettés, non plus que les administrateurs destitués.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission ; il renvoie à une autre commission les réclamations de quelques administrations contre les dépenses que leur occasionne la suppression du contre-seing.

Eude présente un projet de résolution sur les brevets d'invention. Le conseil en ordonne l'impression.

Le greffier du département du Pas-de-Calais, qui a été destitué, soumet au conseil la question de savoir si un greffier, nommé par tous les juges d'un tribunal, peut être destitué par la seule section civile, & si le frere du commissaire du directoire près d'un tribunal peut en être le greffier. — Renvoi à une commission.

Bergier fait un rapport sur la question de savoir comment seront terminés les procès criminels commencés avant l'institution des jurés : ils ne peuvent pas l'être dans cette forme, puisqu'ils étoient entamés auparavant ; & d'un autre côté les tribunaux criminels ne peuvent plus juger qu'avec les jurés.

Bergier propose en conséquence, un projet de résolution, portant que ces sortes d'affaires seront jugées par les tribunaux civils d'après les loix existantes avant l'établissement des jurés. — Impression.

Le directoire exécutif transmet un message au conseil, en réponse à celui que le conseil lui avoit adressé à l'occasion d'une pétition de divers détenus, qui assuroient que leur patriotisme reconnu étoit l'unique cause de leur détention.

Le ministre de la justice a fait, à ce sujet, des recherches qui prouvent que beaucoup de ces jugemens rendus, avant le 18 fructidor, sont injustes.

Le directoire ne croit pas pourtant que ce soit le cas

d'une amnistie. Cette mesure a de grands inconvéniens ; le coupable se trouve confondu avec l'innocent, & l'innocent s'en trouve humilié.

Il faut donner à ce dernier les moyens de faire connaître son innocence, & ôter aux coupables les moyens de se soustraire à la peine qu'il a méritée.

L'époque à laquelle il faudra remonter pour ces révisions, est indiquée par les faits.

C'est depuis prairial dernier que les tribunaux ont levé le glaive de la justice sur les amis de la liberté ; qu'ils ont entravé la marche du gouvernement ; qu'ils se sont mêlés des fonctions administratives ; qu'ils ont protégé les royalistes, les émigrés, les prêtres réfractaires, & fait égorger les patriotes.

Le directoire invite, en conséquence, le conseil à examiner la question de savoir, s'il ne faudroit pas faire réviser les jugemens dont il s'agit, rendus contre les militaires pour des délits non militaires, contre les acquéreurs des biens nationaux & les fermiers des biens d'émigrés. — Renvoi à une commission.

Le conseil a repris ensuite la discussion sur l'organisation judiciaire.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 14 pluviôse.

Boisset offre au conseil, au nom du citoyen Muller, ancien officier retiré à Landau, père d'une nombreuse famille, la somme de 77 liv. pour les frais de la descente en Angleterre, à laquelle ce citoyen ne peut participer, vu son âge & ses infirmités.

Le conseil n'ayant rien à l'ordre du jour, le président leve la séance.

Bourse du 14 pluviôse.

Amsterdam.....57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Lausanne..... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour...55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{3}{8}$ à $\frac{5}{16}$.	Tiers consol. 19 l., 20 l. 15 s.
Hamb.....194 $\frac{1}{4}$, 192.	Bon 2/3...1 l. 15 s. $\frac{1}{2}$, 16 s. $\frac{1}{2}$, 17 s. $\frac{1}{2}$, 17 s.
Madrid. 12 l. 15 s., 16 s. 3 d.	Bon 3/4...1 l. 15 s., 15 s. $\frac{1}{2}$.
Mad. effect....15 l. 3 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix.....12 l. 15 s.	Or fin.....106 l.
Cad. effect.....15 l. 3 s. 9 d.	Ling. d'arg.....50 l. 15 s.
Gènes.....95 $\frac{3}{4}$, 93 $\frac{3}{4}$ à 94.	Portugaise.....37 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne...103 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$, 102 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 6 s. 9 d.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple.....81 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol...11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....pair 15 j.	Guinée.....26 l.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain 34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ bén., $\frac{1}{2}$ per.	

Esprit $\frac{5}{8}$, 435 à 440 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 440 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 7 s., 8 s. — Idem Saint-Domingue, 2 l. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 l. 6 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 l. 5 s.

DISCOURS DÉCADAIRES, à l'usage des Théophilantropes ; par F. M. Poullet, membre du conseil des anciens ; seconde édition. Prix, 1 liv. 10 s. A Paris, chez l'auteur, place Vendôme, n° 1.

A. FRANÇOIS.